

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 28 (1936)
Heft: 9

Rubrik: Actualités

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

28^{me} année

Septembre 1936

N° 9

Actualités.

La discussion au sujet de la politique économique fédérale est encore à l'ordre du jour. C'est une question qui a fait couler beaucoup d'encre et qui a fait amplement parler d'elle. Et pourtant les problèmes restent non résolus. Au début de l'automne, la Suisse compte 24 pour cent de chômeurs de plus que l'année précédente; voire même 60 pour cent de plus qu'en 1934. Ces chiffres devraient être un sérieux avertissement pour les membres de l'Assemblée fédérale, qui d'ici quelques semaines se réuniront pour la session d'automne. Ils seront appelés à terminer la discussion sur le message complémentaire plein de contradictions concernant l'octroi des pleins pouvoirs au Conseil fédéral, dont le Conseil national a retardé la discussion lors de la session de juin, et ils devront si possible les lui accorder. « La bêtise pyramidale » que le professeur Laur a trouvée dans le message sur les pleins pouvoirs, n'a pas été éliminée au cours des vacances d'été. C'est tout au plus si M. Obrecht peut espérer qu'après avoir lu ce message maints parlementaires ont risqué d'en perdre l'haleine, puis se sont calmés en songeant que finalement, il n'y a rien à faire. Depuis, a paru un nouveau message tout aussi susceptible de faire perdre le bon sens là où il existe encore.

*

Le « nouveau cours » esquissé par le Conseil fédéral dans son message du 14 août 1936 concernant un arrêté fédéral tendant au développement de l'exportation de marchandises, peut se résumer comme suit:

1. Recul progressif des prix et des salaires surélevés; la baisse devant être la condition préalable pour l'octroi de subventions à l'avenir.

2. Légère augmentation du crédit pour l'aide à l'exportation, financée grâce à une hausse de l'impôt sur la bière.

3. La prévision d'un impôt sur le chiffre d'affaires qui rapporterait pour le moment 100 millions de francs par année.

A l'exception d'une modeste augmentation du crédit accordé pour le développement de l'exportation, la sévère critique dont le

Conseil fédéral fit l'objet dans tous les milieux en raison de son attitude, n'a pas modifié grand'chose. C'est pourquoi le «dépense» comme la presse gouvernementale s'est exprimée a subsisté et l'état d'esprit actuel révèle plus que du mécontentement.

Ainsi donc, il faudra poursuivre *la lutte contre la déflation*, bien qu'en réalité, il serait surtout utile de concentrer toutes les forces sur la réalisation de tâches positives. Seul, le Conseil fédéral tient à poursuivre cette lutte. Il semble qu'il s'acharne à ne pas vouloir se rallier à la volonté de la majorité du peuple et donner ainsi à notre pays l'occasion de se calmer et de se remettre. Pour notre part, nous mènerons la lutte avec la même énergie et avec la certitude décuplée de remporter la victoire.

*

Pour *développer l'exportation* le Conseil fédéral présente actuellement des propositions qui sont en contradiction avec ce que M. Obrecht annonçait il y a 6 mois. A ce moment-là, il disait: Nous n'avons pas d'argent — nous n'avons pas de fonds disponibles, pas plus pour l'aide à l'exportation que pour d'autres occasions de procurer du travail, à moins de compromettre l'équilibre du budget. Or, actuellement on veut augmenter de 12 à 19 millions de francs les crédits pour les subventions en faveur de l'exportation et pour la garantie du risque à l'exportation. Nous approuvons certes, que l'on fasse enfin quelque chose là où il fallait le faire. Mais, c'est si peu. L'augmentation du crédit n'est prévue que pour 1937. En outre, la plus grande partie de cette hausse sera couverte par des économies réalisées sur d'autres actions d'entr'aide: 5 millions de l'action d'entr'aide sur le prix du lait, ce qui occasionnera une hausse du prix du beurre, et 2 millions de francs sur les crédits accordés en faveur de l'assurance-chômage qui, étant donné le nombre sans cesse croissant des chômeurs, sont déjà insuffisants. Ces faits prouvent là aussi la mesquinerie qui caractérise actuellement la politique fédérale.

Grâce au crédit supplémentaire, on pourra obtenir pour 30 à 45 millions de commandes de l'étranger. Cette somme permettrait d'occuper environ 5000 à 7000 ouvriers. Ce qui est réjouissant. Mais à quoi sert cette aide, si d'autre part la politique de baisse entraîne le chômage pour 20,000 ouvriers des industries qui travaillent pour le marché indigène? L'aide à l'exportation n'a de sens que si l'on défend en même temps énergiquement l'économie intérieure. En outre, il faudrait des fonds beaucoup plus importants pour venir en aide à l'économie extérieure. Nous avons posé les revendications suivantes en faveur des industries d'exportation, peu avant la votation concernant l'initiative de crise:

1. Suppression de la concurrence entre maisons suisses sur le marché mondial.

2. Collaboration en vue de gagner des débouchés étrangers; création de centrales d'exportation pour diverses industries, travail

en commun sur les marchés, expositions et représentants permanents.

3. Utilisation systématique de l'importation pour encourager l'exportation par un système individuel de compensation et par des compensations politico-commerciales.

4. Crédits en faveur de l'industrie d'exportation, en particulier en accordant des crédits à long terme grâce à des subventions fédérales.

5. Subventionner efficacement des exportations afin d'égaliser les différences de prix avec l'étranger et pour combattre les mesures de dumping des autres pays.

Des propositions similaires ont été présentées en faveur du tourisme.

Or, actuellement le Conseil fédéral propose d'organiser la propagande moyennant une subvention fédérale de un demi-million. C'est là un moyen qui n'aura toute son efficacité que lorsqu'on obligera enfin les maisons suisses d'exportation de collaborer, au lieu de se faire réciproquement concurrence et gâcher les prix, comme cela se fait encore.

Au Palais fédéral on n'a pas encore saisi toute l'importance des crédits pour l'aide en faveur de l'exportation. Nous avons fait des propositions très nettes (voir numéro de novembre 1935 de la « Revue syndicale ») et nous sommes persuadés que si la Suisse alliait un système de crédits à l'exportation à une politique extérieure méthodique, elle pourrait obtenir un grand avantage sur les autres pays industriels.

Il faudrait également consacrer beaucoup plus d'argent pour les subsides de fabrication, que n'en propose le nouveau message. Etant donné l'esprit mesquin qui règne en maître au Palais fédéral, l'économie de la Suisse ne pourra pas sortir de la crise.

★

La politique fédérale financière suit également le leitmotiv: Encore un tour de vis! Toutes les sources de revenus prévues par le deuxième programme financier étant épuisées, on veut écraser le peuple par l'impôt sur le chiffre d'affaires, contre lequel tout le monde s'opposait il y a une année.

Dans son message, le Conseil fédéral commente, avec bienveillance, les propositions du président de l'Union des arts et métiers dont il a déjà été question dans notre numéro de juillet. Par cet impôt sur le chiffre d'affaires, les arts et métiers comptent frapper avant tout les grands magasins, la Migros et naturellement les coopératives. Effectivement, il est déjà question de fixer le taux de cet impôt d'après l'importance du chiffre d'affaires. Dernièrement le Prof. Marbach s'y est rallié. Nous reviendrons à l'occasion, sur son argumentation, avec laquelle nous ne pouvons nous déclarer d'accord tant du point de vue de l'économie publique, que du point de vue des travailleurs.

Tandis que M. Schirmer, conseiller national, entend tirer 250 à 300 millions de francs de cet impôt, le Conseil fédéral se contente, pour le moment du moins, de 100 millions de francs. Ce qui ne veut pas dire qu'il en resterait là, s'il était introduit.

L'impôt sur le chiffre d'affaires appliqué d'une manière générale, est la forme la plus dure et la plus injuste du système fiscal. Actuellement, il équivaldrait à une baisse de salaires indirecte, avec la différence, que même les chômeurs en subiraient le contre-coup. La réalisation des propositions Schirmer augmenterait le coût de la vie de 5 à 6 pour cent pour le moins. Le plan du Conseil fédéral entraînerait un renchérissement de 2 à 3 %. A ce sujet, il convient de ne pas oublier qu'à la suite des mesures prises par les autorités fédérales, le coût de la vie a déjà augmenté de 3 % en une année. Ainsi donc, nos prévisions disant que ces propositions, qui doivent soi-disant empêcher la baisse du cours du franc suisse, entraîneraient également le plus grand désavantage de la dévaluation, à savoir, la hausse des prix, sans par là, atteindre aucun but positif, n'ont pas tardé à se réaliser. Ce fait est d'autant plus déprimant, qu'à poursuivre cette politique on n'améliorerait pas la situation économique et on n'arriverait également pas à relever progressivement le standard de vie.

L'impôt sur le chiffre d'affaires a encore un très gros inconvénient, peut-être aussi grave que le côté matériel. Lors de la discussion sur le deuxième programme financier, le président de la Confédération, M. Meyer, avait déclaré qu'avant la fin de 1937, serait présenté au peuple sous forme d'un projet constitutionnel une réforme fiscale fédérale. Or, il est plus que certain que le peuple n'acceptera pas l'impôt sur le chiffre d'affaires. L'introduction d'un impôt de ce genre équivaldrait à renoncer à la voie démocratique, ce serait la continuation des arrêtés fédéraux d'urgence qui, à part la déflation, ont fortement contribué à ébranler notre démocratie. C'est pourquoi, nous sommes fermement convaincus que tous les milieux de la classe ouvrière doivent se prononcer pour que l'on trouve un autre moyen, d'assainir et de réformer le ménage de l'Etat.

Le rapport annuel des inspecteurs des fabriques.

Par *M. Meister.*

Le Département fédéral de l'économie publique vient de publier les rapports des inspecteurs fédéraux des fabriques sur l'exercice de leurs fonctions pendant l'année 1935. Ces rapports renseignent sur le nombre des fabriques, sur l'effectif des ouvriers dans les entreprises soumises à la loi des fabriques et sur l'application de cette loi.